

Date de la demande :

**FICHE DE CANDIDATURE A LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE NATATION**

**Joindre :**

- La fiche de candidature,
- L'autorisation parentale,
- Le ranking (si disponible),
- Les bulletins des deux dernières années.

Retour au lycée à l'attention de **Virginie Longueville et Jean-Dominique Chaubard**  
**pour le lundi 4 Mai**  
**par mail : [scolarite.bourdelle2@ac-toulouse.fr](mailto:scolarite.bourdelle2@ac-toulouse.fr)**

Entrée en : **SECONDE**  **PREMIERE**  **TERMINALE**

NOM: ..... Prénoms: .....

Date et Lieu de Naissance : .....

Taille : ..... Poids : .....

Etablissement fréquenté : .....

Classe année en cours : .....

Adresse de la famille : .....

Adresse électronique de l'élève : .....@.....

Téléphone portable parent 1 : ..... e-mail.....@.....

Téléphone portable parent 2 : ..... e-mail :.....@.....

Club : .....

- Nombre d'années de pratique : .... .. .
- Volume horaire hebdomadaire d'entraînement : .... .. .
- Palmarès sportif – Résultats de l'année (sélections, titres) : Joindre une impression des Rankings disponibles sur le site internet de la FFN.

AVIS du Professeur d'E.P.S.	AVIS de l'entraîneur du club d'origine

Avis du chef d'établissement d'origine :

## Autorisation parentale concernant les tests sportifs

### FICHE à JOINDRE IMPÉRATIVEMENT au DOSSIER de DEMANDE d'ADMISSION

NOM de l'élève : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone des parents : Domicile : ..... Travail : .....

Classe année en cours : .....

Etablissement scolaire fréquenté actuellement : Nom, adresse, Téléphone : .....

- Mon enfant est apte à pratiquer les activités physiques et sportives.
- J'autorise mon enfant à passer les tests sportifs en vue de son inscription en section sportive pour la prochaine rentrée scolaire.
- J'autorise mon enfant à se rendre dans le lycée pour passer les tests sportifs.

Le ...../...../.....      SIGNATURE des PARENTS

En cas d'accident ou d'urgence médicale, je soussigne(e)..... ,  
Père, Mère, Tuteur, autorise les enseignants responsables de l'enfant à appeler le SAMU ou le premier médecin disponible et à prendre toute mesure d'urgence prescrite par le médecin.

Je souhaiterais que mon enfant soit dirigé vers :

- L'hôpital
- La clinique du Pont de Chaumes

Le ...../...../2026

Signature des parents

## SECTION SPORTIVE NATATION LPO Antoine Bourdelle - Montauban

### **I. DEFINITION ET OBJECTIFS**

Dans le but de permettre à chacun d'accéder à son meilleur niveau de pratique sportive en accord avec la réussite scolaire, le lycée propose un dispositif scolaire permettant aux élèves d'avoir un entraînement plus soutenu dans une activité physique qu'ils affectionnent particulièrement : la NATATION.

L'inscription dans la Section Sportive permet à l'élève de bénéficier **d'une pratique régulière facilitée** :

	Pratique avec le lycée	Pratique avec le club partenaire
Lundi		Aux horaires convenus avec le club hors temps scolaire
Mardi	12h15-14h : Préparation physique	
Mercredi	14h-15h : Musculation	
Jeudi	12h15-14h Préparation physique ou natation	
Vendredi		

**Afin de pouvoir participer à la section :**

- **L'emploi du temps des élèves de 2GT sera aménagé pour permettre pause méridienne de 11h30 à 14h**
- **L'emploi du temps des élèves de 1ere et Terminale sera aménagé pour permettre une pause méridienne de 12h à 14h soit le mardi soit le jeudi.**

**Compétitions** : dans le cadre de l' U.N.S.S. (Sport Scolaire: Natation Sportive, Cross, Triathlon et Sauvetage pour les élèves intéressés). Les compétitions de natation et le cross sont obligatoires pour les élèves de la section.

Les élèves sont intégrés à la vie scolaire normale et repartis dans les classes correspondant à leur orientation et aux possibilités offertes par le lycée.

**Les programmes enseignés sont strictement les mêmes pour les élèves des sections sportives que pour les autres élèves du lycée.**

### **II. RENSEIGNEMENTS SPORTIFS - ENTRAINEMENT - ENCADREMENT**

Les élèves participent sous les couleurs de leur club aux compétitions organisées par la FFN et sous celles du lycée aux rencontres organisées par l'U.N.S.S.

Les compétitions UNSS sont généralement organisées le mercredi après-midi.

La section est encadrée conjointement par 2 enseignants d'EPS en charge de la section, Mme Longueville Virginie et M Chaubard Jean-Dominique et l'éducateur du club partenaire (Montauban Natation 82) M. Todesco Sébastien. Les entraînements du soir sont menés par l'éducateur du MN82. Les séances se déroulent sur les installations sportives d'INGREO.

### **III. ADMISSION**

Le candidat à l'admission doit être de bon niveau sur le plan sportif et atteindre un niveau scolaire permettant d'envisager des études normales dans le second cycle.

**Tous les postulants doivent fournir** : La fiche de candidature à la section sportive, L'autorisation parentale, Les bulletins scolaires des deux années précédentes

**Date limite de retour des dossiers au LPO Bourdelle Lundi 4 Mai 2026**  
**A l'attention de Virginie Longueville et /ou Jean-Dominique Chaubard,**  
**professeurs d'EPS**

Par mail à : [scolarite.bourdelle2@ac-toulouse.fr](mailto:scolarite.bourdelle2@ac-toulouse.fr)

**La sélection se déroulera le Mercredi 13 Mai 2026 à partir de 13h15  
à la piscine INGREGO de Montauban**

Chaque candidat effectuera un 200 - 4 nages et un entretien de motivation. Il présentera ses résultats scolaires de l'année en cours et son projet sportif.

Les entretiens se déroulent en présence du professeur d'EPS référent de la section sportive ainsi que de l'entraîneur responsable des juniors du Montauban Natation 82.

A. Présentation (10 min maximum)

- 1) Je me présente et je présente mon parcours sportif et scolaire
- 2) Je présente mon projet sportif et mes objectifs (chronos, qualifications, saison n, n+1, n+2)
- 3) Je présente mon projet scolaire et professionnel (options, matières à choisir en 1ère puis en terminale, projet d'études supérieures et/ou professionnel)
- 4) J'analyse mes points forts et mes points faibles pour réaliser mon projet et atteindre mes objectifs

B. Questions (10 min maximum)

Questions des membres du jury

**IV. RÉSULTATS DE LA SÉLECTION :**

Le lycée Antoine Bourdelle informera chaque candidat de l'acceptation ou du refus de sa candidature en section sportive.

**V. AFFECTATION AU LYCEE :**

**A. Si l'élève est accepté en Section Sportive :**

**1<sup>er</sup> cas :** l'élève **est du secteur**, il demande à être affecté au lycée Bourdelle. Il s'inscrira **avec la mention "Section Sportive NATATION "**.

**2<sup>ème</sup> cas :** l'élève **n'est pas du secteur** : il faudra faire une demande de dérogation au secteur (**formalité à voir avec le collège d'origine**).

**Le vœu 2GT sur le lycée de secteur géographique du domicile doit également être fait (vœu de secours).**

**Dans le cas contraire il risquerait de se trouver sans affectation.**

**B. Si l'élève n'est pas accepté en Section Sportive :**

**1<sup>er</sup> cas :** l'élève **est du secteur**, il demande à être affecté au lycée Bourdelle. Il s'inscrira **sans la mention "Section Sportive"**.

**2<sup>ème</sup> cas :** l'élève **n'est pas du secteur** : il demande à être affecté à son lycée de secteur uniquement.

**VI. RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES :**

**RÉGIME :** EXTERNAT - DEMI- PENSION - INTERNAT (masculin et féminin)

Les internes doivent obligatoirement avoir un correspondant sur Montauban. L'internat est fermé le week-end (du vendredi 18h00 au lundi matin 7h30).

Les cours se terminent le vendredi à 18h00.

**Le maintien dans la section n'est pas acquis de fait. Il est en fonction de l'évolution de l'élève sur le plan scolaire, sportif et comportemental.**